

SÉNAT

Le lundi 18 mai 1868

Son honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures.

Affaires courantes.

L'honorable M. Anderson, président du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, à qui on avait déferé le projet de loi intitulé: «Loi en vue de constituer la Banque agricole» présente le rapport ainsi que plusieurs amendements qui ont été adoptés. La mesure est lue pour la troisième fois et adoptée. Il est ordonné que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi avec plusieurs modifications et qu'il demande l'assentiment de la Chambre des communes.

L'honorable M. Tessier, membre du comité spécial, à qui on avait déferé le projet de loi intitulé: «Loi en vue de pourvoir à l'amélioration et à l'administration du port de Québec et la loi modifiant cette même loi» ordonne que le projet de loi soit lu pour la troisième fois, adopté et déferé à la Chambre des communes sans amendement.

L'honorable M. Chapais présente au Sénat la réponse à une adresse à son Excellence le gouverneur général, en date du 7 mai courant, le priant d'avoir l'obligeance de transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée depuis le premier janvier dernier jusqu'à ce jour entre l'honorable ministre de l'Agriculture et les agents d'immigration à Hamilton, Toronto, Kingston, Ottawa, Montréal, Sherbrooke, Québec, St-Jean Nouveau-Brunswick, Halifax et aux ports européens relative au nombre et aux catégories de personnes qui immigreront en 1868, et en vue de prendre des dispositions pour encourager l'immigration, ainsi que toute la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement du Dominion et les gouvernements des provinces sur cette question.

Il est ordonné de déposer cette réponse sur le bureau du Sénat.

L'honorable M. Campbell présente au Sénat la réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 7 mai courant, le priant d'avoir l'obligeance de déposer au Sénat les copies des rapports présentés par M. John Page, ingénieur au ministère des Travaux publics, relatifs au creusage du Lac

St-Pierre, conformément à un décret du conseil, adopté vers le premier juillet 1862.

Il est ordonné que le document soit déposé sur le bureau du Sénat.

Sur la motion de l'honorable M. Tessier, appuyée par l'honorable M. Bourinot, il est ordonné que la dernière réponse mentionnée soit déferée au comité mixte des impressions du Sénat et de la Chambre des communes.

L'honorable M. Ryan, appuyé par l'honorable M. Ferrier, propose qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général le priant d'avoir l'obligeance de déposer sur le bureau du Sénat copie de toute la correspondance, des propositions ou des suggestions reçues au cours de la présente session du Parlement par l'honorable ministre des Pêcheries et de la Marine relative au forage et à l'amélioration de la canalisation du chenal entre Montréal et Québec et pour la réorganisation du conseil de navigation et de la commission du Port de Montréal.

La question, mise aux voix, est adoptée et il est ordonné que les membres du Conseil privé qui sont aussi membres du Sénat se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur général avec ladite adresse.

L'honorable M. Wilmot, appuyé par l'honorable M. Wark, propose qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général le priant d'avoir l'obligeance de déposer un exemplaire de tous les documents et des enquêtes se rapportant à la construction d'un chenal reliant le Golfe St-Laurent à la Baie de Fundy. On peut obtenir tous les documents des Parlements provinciaux de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et les soumettre au Commissaire des Travaux publics dont le rapport sera déposé au Parlement au cours de la prochaine session.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est ordonné que les membres du Conseil privé qui sont aussi membres du Sénat se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur général avec ladite adresse.

L'honorable M. Allan, membre du comité du règlement et des Bills privés, à qui on avait déferé le projet de loi en vue de constituer en société l'Association des assureurs des Lacs canadiens, présente la mesure ainsi que plusieurs amendements qui seront étudiés lors de la prochaine séance du Sénat.

L'honorable M. Allan, membre du même comité, présente le projet de loi en vue de modifier les lois relatives à la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des Agriculteurs de l'Ouest du Canada et pour modifier